

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET COMMUNAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'exercice 2023 se caractérise par une prévision en forte augmentation en matière de fonctionnement et le démarrage d'un nouveau programme de travaux en matière d'investissement.

La période d'inflation actuelle a une forte influence sur les dépenses communales avec l'augmentation des contingences liées aux fluides (électricité, gaz, carburant) et à l'entretien des bâtiments (produits, personnels, ...).

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 1 330 075,98€.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
002	Excédent de fonctionnement reporté	372 716,89		261 159,98		
013	Atténuations de charges	11 100,00		5 000,00		
70	Produits services, domaine et vente	66 900,00		76 955,00		
73	Impôts et taxes	538 692,00		598 721,00		
74	Dotations et participations	323 312,00		356 736,00		
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00		26 500,00		
Total des recettes de gestion courante		1 340 220,89		1 325 071,98		
76	Produits financiers	4,00		4,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00		
Total des recettes réelles de		1 340 224,89		1 325 075,98		



fonctionnement					
042	Opération ordre transfert entre sections	5 000,00		5 000,00	
043	Opération ordre intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		5 000,00	
TOTAL		1 345 224,89		1 330 075,98	

La fiscalité et les taux des impôts locaux pour 2023 (inchangés depuis 2013) devraient continuer à demeurer inchangés

- Taxe d'habitation : 14,27%
- Taxe foncière sur le bâti : 14,80%+16,97%=31,77%
- Taxe foncière sur le non bâti : 87,98%

Le produit estimé de la fiscalité locale s'élève à 535 667,00€ (491 645,00€ en 2022).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43,31% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 1 330 075,98€.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
011	Charges à caractère général	318 450,00		419 950,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	444 600,00		504 500,00		
014	Atténuations de produits	56 477,41		56 477,41		
65	Autres charges de gestion courante	200 347,59		162 113,28		
Total des dépenses de gestion courante				1 143 040,69		
66	Charges financières	8 566,63		14 585,59		
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		3 000,00		
68	Dotations aux provisions	4 000,00		4 000,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement				1 164 626,28		
023	Virement à la section d'investissement	295 945,40		161 048,26		
042	Opération ordre transfert entre sections	9 837,86		4 401,44		
043	Opération ordre intérieur de la section					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		305 783,26		165 449,70		
TOTAL		1 345 224,89		1 330 075,98		

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.



Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chap.		BP N-1 avec RAR (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
20	Immobilisations incorporelles	88 374,43	29 947,66	5 000,00		
204	Subvention d'équipement versées	44 000,00		29 680,00		
21	Immobilisation corporelles	393 040,18	19 607,84	355 826,66		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisation en cours	746 126,59	580 916,81	148 848,28		
Total des dépenses d'équipement		1 271 541,20	630 472,31	539 354,94		
10	Dotations, Fds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	79 622,74		60 294,76		
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		79 622,74		60 294,76		
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 351 163,94	630 472,31	599 649,70		
040	Op. ordre transfert entre sections	5 000,00		5 000,00		
041	Opérations patrimoniales	114 206,21		49 382,09		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		119 206,21		54 382,09		
TOTAL		1 470 370,15		654 031,79		
D001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		456 054,18		245 827,82		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 926 424,33	630 472,31	899 859,61		1 530 331,92

Les principaux investissements budgétés ou en reliquat pour 2023 :

- Agrandissement du restaurant scolaire (464 212,53)
- Aménagement de la salle associative (167 219,22)
- Aménagement du commerce (140 000,00€)
- Aménagement des toilettes de l'école publique (115 000,00€)
- Aménagement de l'aire de jeux (50 000,00€)
- Acquisition d'un camion (45 000,00€)



- en recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
13	Subventions d'investissement	220 101,05	157 898,65	48 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées			7 200,00		
Total des recettes d'équipement		220 101,05	157 898,65	55 200,00		
10	Dotations, Fds divers et réserves	85 000,00		127 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	451 333,81		218 401,48		
1641	Emprunts en euros	500 000,00	500 000,00			
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00		257 000,00		
Total des recettes financières		1 286 333,81	500 000,00	602 401,48		
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 506 434,86	657 898,65	657 601,48		
021	Virement de la section de fonctionnement	295 945,40		161 048,26		
040	Op. ordre transfert entre sections	9 837,86		4 401,44		
041	Opérations patrimoniales	114 206,21		49 382,09		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		419 989,47	0,00	214 831,79		
TOTAL		1 926 424,33	657 898,65	872 433,27		
R001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 926 424,33	657 898,65	872 433,27		1 530 331,92

Les principales recettes attendues :

- L'encaissement de l'emprunt (500 000,00€) réalisé en 2022
- La cession du terrain à XL Habitat (250 000,00€)
- Les subventions d'investissement
- L'autofinancement via les excédents capitalisés et reportés

Etat de la dette

L'encours au 31/12/2022 pour le budget général est de 509 526,06 €.

L'encourt de la dette par habitant s'établit à 292,49€ (Moyenne nationale : 584,00€). Avec l'encaissement de l'emprunt de 500 000,00€, l'encourt sera porté à 579,52€ par habitant.